

RAPPORT 20 26

Rapport de gestion
au 30 juin 2026

**FONDS EURO
DE PREPAR-VIE**

Document non contractuel
à caractère publicitaire

L'assurance d'être bien servi.

PREPAR-VIE, EN QUELQUES MOTS...

Créée en 1984, PREPAR-VIE est une compagnie d'assurance centrée sur la protection de la personne.

A ce titre, nous concevons et gérons des produits d'épargne, de retraite et de prévoyance à destination des particuliers et des entreprises, dans un objectif d'accompagnement sur la durée.

Entreprise à taille humaine, notre adossement au Groupe BRED, banque coopérative du groupe BPCE, nous permet d'allier agilité et solidité et de placer la satisfaction client et l'innovation produits au cœur de nos actions.

Présents sur l'ensemble du territoire métropolitain, en Outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, nos offres s'adaptent aux spécificités de nos clients, et sont commercialisées au sein du groupe BRED, par l'intermédiaire de partenaires distributeurs et également en ligne.

NOS OFFRES RÉCOMPENSÉES PAR LA PRESSE

VALVIE INVEST PATRIMOINE



FONDS CROISSANCE PREPAR AVENIR II



*Sélection Premium
eurocroissance*

PERI BRED



NOS CHIFFRES CLÉS AU 31.12.2025



8,9 Mds €

Provisions mathématiques
(dont 5,5 Mds€ sur les supports euros)



1 016,9 M€

Chiffre d'affaires Vie



31,8 M€

Résultat net Vie (IFRS)



562,8 M€

Capitaux propres
(avant distribution des dividendes)



190 000

Epargnants



246 000

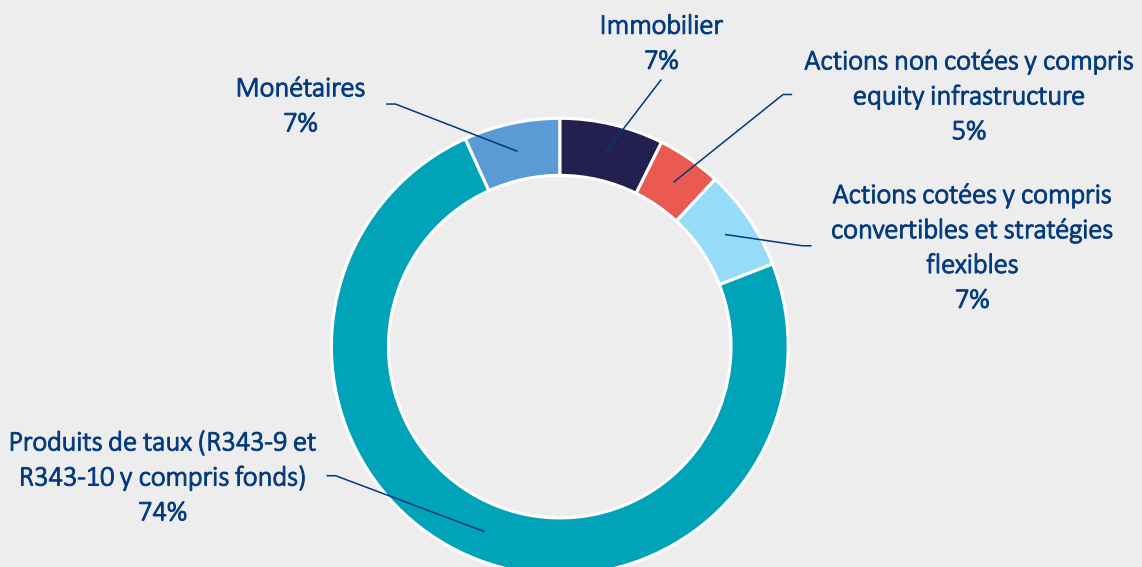
Contrats Epargne gérés

LA PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

L'actif est principalement investi en produits de taux, afin d'assurer à la fois stabilité du portefeuille et régularité du rendement.

Une dynamisation modérée de la performance de l'actif est recherchée par une diversification des investissements en immobilier, actions et produits assimilés. Elle permet d'offrir un surcroît de rémunération sur le moyen-long terme aux placements en produits de taux.

RÉPARTITION DES ACTIFS À FIN JUIN 2026 (en valeur nette comptable)



L'ALLOCATION D'ACTIFS

L'allocation stratégique est guidée par le respect des grands équilibres actif-passif. Cette gestion veille, notamment par l'utilisation de « stress tests », à ce que :

- le risque afférent aux actifs de diversification soit couvert, avec une probabilité forte, par des réserves de lissage (Provision pour Participation aux Excédents, qui atteint plus de 160 millions d'euros soit 3,22 % des provisions mathématiques), celles-ci permettant également de compenser les effets de la baisse des taux d'intérêt sur le taux servi au client,

- la liquidité du Fonds EURO soit assurée à la fois par une adéquation des flux d'actif et de passif, et par la couverture du passif le plus volatil par un actif liquidable,
- la durée de l'actif soit congruente avec celle du passif selon des scénarii de chocs.

LE PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE : LE SOCLE DE L'ACTIF

La gestion financière de l'actif de taux est axée à la fois sur la liquidité et sur la qualité de crédit des placements.

Le dynamisme de la gestion taux permet :

- de générer un rendement actuariel qui vise à accompagner la remontée des taux observée :

Année	Taux actuariel du portefeuille de taux	Tec 10 (Taux de l'Echéance Constante des emprunts d'État)
2017	3,30 %	0,80 %
2018	2,92 %	0,75 %
2019	2,42 %	0,11 %
2020	2,42 %	-0,16 %
2021	2,23 %	-0,02 %
2022	2,57 %	1,67 %
2023	2,53 %	3,00 %
2024	2,73 %	2,97 %
2025	2,85 %	3,37 %
Juin 2026	3,00 %	3,63 %

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les performances passées ne constituent en aucun cas une indication fiable des performances futures.

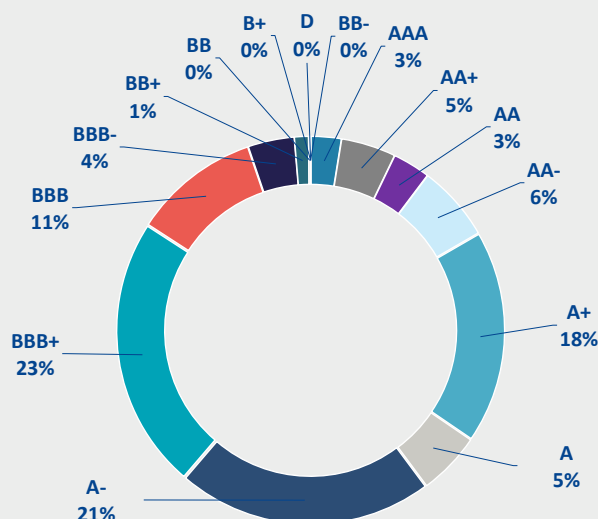
- de constituer des réserves : la Réserve de Capitalisation du Fonds EURO atteint ainsi 26 M€, soit 0,51 % des provisions mathématiques du Fonds.

La qualité de crédit se traduit :

- par la constitution d'un portefeuille composé dans sa grande majorité (99 %) d'émetteurs notés « Investment Grade » (BBB ou plus).

Le rating moyen du portefeuille de taux est de BBB+.

NOTATION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE À FIN JUIN 2026



Les investissements dans des fonds investis en dette privée viennent compléter la composition des placements en produits de taux.

■ LES ACTIFS DE DIVERSIFICATION

Les investissements sont alloués, avec prudence, entre différentes classes d'actifs suivant le principe de la diversification. Au sein de chaque classe d'actifs, les placements sont également diversifiés entre plusieurs véhicules sélectionnés.

Les proportions allouées aux différentes classes d'actifs sont relativement équilibrées entre les actions (dont OPC dit flexibles), l'immobilier, les actions non cotées (private equity et infrastructures). Le solde est constitué de Fonds convertibles.

Les divers supports au sein des classes d'actifs de diversification sont sélectionnés en suivant les règles principales :

- le choix d'OPC investis en actions avec un encours suffisant, gage de liquidité, gérés par différentes sociétés de gestion, essentiellement tournés vers la zone euro, mais également vers l'international (Etats-Unis) ;
- des OPC investis en actions non cotées, notamment les véhicules investis en infrastructures, offrant un bon couple risque/rendement ;
- pour l'investissement immobilier, des immeubles détenus en direct et la sélection de parts de SCPI et d'OPCI, organismes collectifs de placement immobilier et des typologies d'immobilier variées ;
- la recherche d'OPC avec un objectif de performance absolue, investis en obligations convertibles offrant le meilleur couple rendement/volatilité ;
- une sélection stricte d'OPC de gestion alternative.

Le portefeuille d'actifs de diversification est en plus-values latentes à hauteur d'environ 6 % des encours, source d'une richesse potentiellement disponible pour accroître le rendement du Fonds.

■ LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Au cours du premier semestre de l'année, les investissements sont restés orientés prioritairement vers les obligations, profitant des niveaux de taux d'intérêt à long terme satisfaisants, particulièrement lors de la deuxième moitié de la période.

Des plus-values ont été réalisées en cédant des OPCVM actions. La correction des marchés actions au mois de mars, après la reprise du conflit entre les Etats-Unis et l'Iran, a permis de réaliser quelques investissements en actions. La couverture de l'exposition action n'a pas été renouvelée.

Comme l'année précédente, des provisions ont été constituées pour absorber les nouvelles baisses de valorisation des fonds investis dans l'immobilier de bureaux notamment.

Une politique d'investissement axée sur la recherche d'une performance régulière et durable en parfaite adéquation avec la protection des intérêts de nos assurés.

Info durabilité

Notre Fonds EURO promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et relève donc de l'article 8 du Règlement SFDR (Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure).

Pour retrouver l'analyse des caractéristiques et comprendre la classification « article 8 », vous pouvez consulter le document précontractuel sur le Fonds EURO accessible sur le site <https://www.prepar-vie.fr> → « Qui sommes nous » → « Publications » → rubrique « Durabilité ».

